

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 13 novembre 2019

Transports sanitaires hélicoptérés : Le marché régional attribué

Le marché des hélicoptères sanitaires de Bourgogne-Franche-Comté vient d'être attribué à la société Mont-Blanc Hélicoptères. Une étape technique franchie dans la perspective régionale d'augmenter le recours à ces transports pour améliorer le service rendu aux patients.

La société Mont-Blanc Hélicoptères (MBH), basée à Annemasse, en Haute-Savoie, s'est vue notifier l'attribution du marché des hélicoptères sanitaires de Bourgogne-Franche-Comté, le 4 novembre, par le groupement de commandes régional.

Ce groupement pour l'acquisition de prestations de transports sanitaires hélicoptérés relevant de l'aide médicale d'urgence est composé du CHU Dijon Bourgogne, qui a piloté la passation du marché en tant que coordonnateur du groupement, du CHU de Besançon, des centres hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Auxerre et Nevers.

L'aboutissement d'un travail engagé depuis plusieurs mois sous l'égide de l'ARS, en collaboration avec les responsables des centres 15, les directions des établissements, et qui a bénéficié de l'accompagnement technique d'UNIHA, groupement d'achat hospitalier national.

5 hélicoptères sanitaires en 2020

La Bourgogne-Franche-Comté compte 4 hélicoptères sanitaires (Dijon, Besançon, Auxerre et Chalon-sur-Saône), un hélicoptère de la sécurité civile (Besançon).

L'arrivée d'un hélicoptère sanitaire à Nevers est prévue en janvier 2020, pour répondre aux besoins du département, trop partiellement couverts à ce jour, alors même que le temps médical est particulièrement rare et donc précieux sur ce territoire.

Intensifier le recours aux hélicoptères

Le Projet Régional de Santé (PRS) , arrêté en 2018, a fixé l'objectif d'intensifier le recours aux transports hélicoptérés pour réduire le temps d'accès au patient et son transport vers le service hospitalier le plus adapté, mais aussi pour limiter le temps d'intervention des équipes mobiles du SMUR et augmenter ainsi leur disponibilité.

Le marché régional prévoit de réaliser 3 500 heures de vol par an, 4 000 à moyen terme (contre moins de 3 000 en 2018, pour 4 appareils).

Ce marché s'inscrit dans une stratégie globale comprenant la mise en œuvre d'une doctrine régionale d'engagement de l'hélicoptère dans le cadre des missions SMUR, avec la construction d'un outil partagé d'aide à la décision et une politique d'aménagement des infrastructures soutenue par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, qui a attribué un financement d'1,5 million d'euros.

Ce marché va permettre à chaque base de disposer de machines neuves de dernière génération, d'une machine de plus gros emport et de grand rayon d'action pour chacun des deux CHU, favorisant ainsi la réalisation de missions spécialisées, en particulier en périnatalogie.